



## **PONT DE CLAIX NATATION GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB WATER POLO**

### **CONDITIONS FINANCIÈRES, SECTION WATER-POLO**

---

**Saison : 2026-2027**

#### **Préambule :**

Le présent règlement financier définit les modalités de participation financière applicables aux activités de la section water-polo du club pour la saison 2026-2027.

Il a pour objet :

- D'assurer une répartition équitable des dépenses entre les adhérents ;
- De garantir le bon fonctionnement sportif et logistique des équipes ;
- D'assurer l'équilibre financier et la pérennité de la section water-polo.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des joueurs licenciés ainsi qu'à leurs représentants légaux pour les mineurs.

Les dépenses concernées comprennent notamment :

- les frais d'engagement aux compétitions ;
- les frais de transport ;
- les frais d'hébergement et de restauration ;
- les coûts liés à l'encadrement sportif ;
- les coûts d'organisation des stages et tournois.

En début de saison, une réunion d'information pourra être organisée entre le directeur sportif, les entraîneurs, les représentants du bureau et les familles afin de présenter :

- les compétitions envisagées ;
- les stages et tournois proposés ;
- les éventuelles ententes sportives avec d'autres clubs ;
- les modalités financières applicables.

Un budget prévisionnel sera établi pour chaque activité concernée. Ce budget est communiqué à titre estimatif et pourra être ajusté en fonction des coûts réellement engagés. Il déterminera le montant de la participation des parents.

L'inscription ou la participation d'un joueur à une activité vaut acceptation du présent règlement.

**PONT DE CLAIX NATATION GRENOBLE UNIVERSITE CLUB WATER POLO**

Maison des associations – boîte 15 - 29 avenue du maquis de l'Oisans - 38800 LE PONT DE CLAIX

Site : <https://pclnatgucwp.comiti-sport.fr>

mail : [pchgucwp@gmail.com](mailto:pchgucwp@gmail.com)

*Les modalités de financement de ces activités sont détaillées ci-dessous.*

*En cas de non-acceptation de ces conditions, le club n'engagera pas d'équipe dans les différents tournois, ni dans une entente.*

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX CHAMPIONNATS, STAGES, TOURNOIS ET ENTENTES**

### **ARTICLE 1 – CHAMPIONNATS DES ÉQUIPES PONTOISES ENGAGÉES PAR LE CLUB**

#### **1.1 Prise en charge par le club**

Pour les équipes engagées directement par le club (N2, N3, équipes jeunes), le club prend en charge :

- les frais d'engagement aux championnats ;
- les frais d'hébergement validés par le club ;
- les frais de déplacement organisés par le club.

Le minibus du club pourra être mis à disposition sous réserve de disponibilité.

#### **1.2 Déplacements assurés par des parents accompagnateurs désignés**

Lorsque le déplacement est assuré par un ou plusieurs parents accompagnateurs préalablement désignés par le club, deux modalités sont possibles :

##### Option 1 – Abandon de frais avec reçu fiscal

Le parent accompagnateur peut renoncer au remboursement de ses frais de déplacement et bénéficier, sous réserve des dispositions fiscales en vigueur, d'un reçu fiscal CERFA.

Les documents suivants devront être transmis avant le 31 janvier suivant l'année civile concernée:

- relevé des déplacements effectués ;
- justificatifs de péage ;
- copie de la carte grise du véhicule ;
- déclaration d'abandon de remboursement.

##### Option 2 – Remboursement des frais

Le club pourra rembourser les frais de déplacement sur la base du trajet le plus rapide calculé via le site Michelin.fr, incluant :

- carburant ;
- péages.

#### **1.3 Déplacements effectués à titre personnel**

Les parents ou accompagnateurs se déplaçant de leur propre initiative pour assister aux rencontres ne peuvent prétendre :

- à aucun remboursement ;
- ni à l'établissement d'un reçu fiscal CERFA.

**PONT DE CLAIX NATATION GRENOBLE UNIVERSITE CLUB WATER POLO**

Maison des associations – boîte 15 - 29 avenue du maquis de l'Oisans - 38800 LE PONT DE CLAIX

Site : <https://pclnatgucwp.comiti-sport.fr>

mail : [pchgucwp@gmail.com](mailto:pchgucwp@gmail.com)

## **ARTICLE 2 – STAGES ORGANISÉS PAR LE CLUB PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

Le montant de participation aux stages est fixé par le bureau, après consultation du directeur sportif.

Cette participation comprend notamment :

- les activités sportives ;
- les frais d'accès aux installations ;
- les frais de transport liés aux activités ;
- les frais d'encadrement sportif (entraîneur(s))

Le règlement intégral du stage devra être effectué avant le début de celui-ci.

À défaut de paiement à la date demandée, le joueur ne pourra pas participer au stage concerné.

## **ARTICLE 3 – SÉLECTIONS ORGANISÉES PAR LA LIGUE AURA**

Les actions de sélection organisées par la Ligue AURA sont indépendantes du club.

En conséquence :

- les frais liés à ces déplacements ne sont pas pris en charge par le club ;
- aucun reçu fiscal CERFA ne pourra être établi par le club pour ces déplacements.

## **ARTICLE 4 – TOURNOIS ET COMPÉTITIONS HORS CHAMPIONNAT**

Sont notamment concernés : Haba Waba, Hopla Cup, B-Cup et tout autre tournoi non inclus dans les championnats officiels du club.

### **4.1 Principe général**

La participation à ces tournois est facultative.

L'ensemble des frais liés à ces événements est réparti entre les familles des joueurs participants.

### **4.2 Budget prévisionnel**

Un budget prévisionnel est établi avant validation de la participation au tournoi.

Ce budget peut inclure :

- les frais d'inscription ;
- les frais de transport ;
- les frais d'hébergement ;
- les frais de restauration ;
- les frais liés aux éducateurs et à l'encadrement ;
- les frais de location de véhicule ou d'utilisation du minibus.

Le budget pourra être ajusté en fonction des dépenses réellement engagées.

### **4.3 Organisation des transports**

Lorsque le minibus du club est mis à disposition, les joueurs seront tenus d'utiliser ce mode de transport afin d'optimiser l'organisation et les coûts.

Les frais liés au transport collectif sont répartis entre l'ensemble des joueurs participants, sans distinction.

**PONT DE CLAIX NATATION GRENOBLE UNIVERSITE CLUB WATER POLO**

Maison des associations – boîte 15 - 29 avenue du maquis de l'Oisans - 38800 LE PONT DE CLAIX

Site : <https://pclnatgucwp.comiti-sport.fr>

mail : [pcgucwp@gmail.com](mailto:pcgucwp@gmail.com)

Lorsque des parents accompagnateurs sont sollicités pour le transport :

- le nombre de véhicules nécessaires est déterminé par le club ;
- les frais correspondants sont intégrés au budget global.

Les parents officiellement désignés pour assurer un déplacement peuvent :

- soit renoncer au remboursement et bénéficier d'un CERFA selon les règles fiscales en vigueur ;
- soit demander le remboursement des frais calculés sur la base du trajet le plus rapide via Michelin.fr (carburant + péage).

En l'absence de véhicule disponible, le club pourra procéder à une location de véhicule dont le coût sera intégré au budget.

#### **4.4 Conditions de paiement**

Le règlement intégral devra être effectué avant le départ.

En l'absence de paiement à la date fixée, le joueur pourra être considéré comme non inscrit au tournoi.

### **ARTICLE 5 – ENTENTES SPORTIVES AVEC D'AUTRES CLUBS**

#### **5.1 Principe général**

Dans le cadre d'une entente sportive avec un autre club, les frais d'engagement au championnat sont pris en charge par les clubs concernés.

Les autres frais liés à la participation sportive restent à la charge des joueurs participants, notamment :

- transport ;
- hébergement ;
- restauration ;
- frais liés à l'encadrement sportif (entraîneur).

#### **5.2 Entraînements et matchs dans les installations du club partenaire**

Lorsque le déplacement est organisé collectivement :

- les frais de transport sont répartis entre les joueurs présents ;
- le calcul est effectué sur la base du trajet le plus rapide via Michelin.fr.(carburant + péage).

Le club détermine les modalités de transport et le nombre de véhicules nécessaires.

#### **5.3 Matches extérieurs**

Les frais de déplacement sont répartis entre les joueurs présents.

Les repas restent à la charge des joueurs, sauf décision contraire du club.

#### **5.4 Déplacements sur plusieurs jours**

Les frais suivants sont répartis entre les joueurs participants :

- transport ;
- hébergement ;
- restauration ;
- frais liés aux éducateurs sportifs (entraîneur(s)).

#### **PONT DE CLAIX NATATION GRENOBLE UNIVERSITE CLUB WATER POLO**

Maison des associations – boîte 15 - 29 avenue du maquis de l'Oisans - 38800 LE PONT DE CLAIX

Site : <https://pclnatgucwp.comiti-sport.fr>

mail : [pchgucwp@gmail.com](mailto:pchgucwp@gmail.com)

Cela inclut notamment les déplacements en train, avion ou véhicule de location.

### **5.5 Parents accompagnateurs désignés**

Les parents officiellement désignés pour assurer un déplacement peuvent :

- soit renoncer au remboursement et bénéficier d'un CERFA selon les règles fiscales en vigueur ;
- soit demander le remboursement des frais calculés via Michelin.fr (carburant + péage).

Les remboursements ne pourront intervenir qu'après règlement des participations financières dues par les familles concernées.

### **5.6 Suivi des règlements**

Un relevé des sommes dues sera adressé aux familles au cours de la saison.

Les sommes dues devront être réglées dans le délai indiqué sur le relevé.

En cas d'impayé persistant malgré relance, le club pourra suspendre la participation du joueur aux activités concernées jusqu'à régularisation de la situation.

### **ARTICLE 6 – DÉSISTEMENT APRÈS INSCRIPTION**

En cas de désistement d'un joueur après validation de son inscription à une activité (tournoi, déplacement, stage, entente), les frais déjà engagés par le club resteront dus par la famille.

Toutefois, le club pourra exonérer tout ou partie des sommes dues en cas de force majeure dûment justifiée, notamment :

- maladie ;
- accident ;
- événement familial grave.

### **ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement financier est adopté par le bureau du club.

Il est applicable à compter du 1er septembre 2026 pour l'ensemble de la saison sportive 2026-2027.

L'adhésion au club et la participation aux activités de la section water-polo impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Nom et prénom de l'adhérent :

Nom et prénom du représentant légal (si mineur) :

Mention manuscrite :

« Lu et approuvé »

Date et signature :

#### **PONT DE CLAIX NATATION GRENOBLE UNIVERSITE CLUB WATER POLO**

Maison des associations – boîte 15 - 29 avenue du maquis de l'Oisans - 38800 LE PONT DE CLAIX

Site : <https://pclnatgucwp.comiti-sport.fr>

mail : [pcgucwp@gmail.com](mailto:pcgucwp@gmail.com)